

RENDEZ-VOUS EN ESPAGNE

Concert commenté des professeurs du Conservatoire
des Alpes de Haute Provence

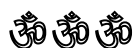
**Conservatoire à Rayonnement
Départemental**

Alpes de Haute-Provence

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2016

SOMMAIRE



Les contrôles relatifs au fonctionnement du conservatoire

Audit par le Conseil départemental	2
Evaluation du Ministère	4

Chapitre I – Activité pédagogique et artistique

I – Le bilan de la rentrée 2016	5
II – Le bilan pédagogique	9
III – Le Conservatoire dans son territoire	10

Chapitre II – Les instances représentatives

I – Le Comité syndical	20
II – Le Conseil d'établissement	20
III – Le Comité technique	21
IV – Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	22

Chapitre III – Le budget

I – Les dépenses de fonctionnement	23
II – Les recettes de fonctionnement	26
III – Les recettes d'investissement	27
IV – Les dépenses d'investissement	27

Chapitre IV – Le fonctionnement des services

I – Le service support	29
II – Le service communication	37
III – La parthèque	40
IV – L'accueil	41

Les annexes

Annexe 1 – Tableau des manifestations et auditions	43
Annexe 2 – Délibérations	46
Annexe 3 – Tableau des cadres d'emplois	47
Annexe 4 – Arrêté ministériel de renouvellement de classement	48

La revue de presse	49
--------------------	----

AUDIT du Conservatoire

Les financeurs du Syndicat mixte ont souhaité la mise en œuvre d'une mission d'audit portant sur la gestion de l'établissement, confié au service du contrôle de gestion du Conseil départemental. Cette analyse a porté sur trois volets :

- les modalités de financement par les collectivités
- la politique d'inscription et les tarifs appliqués
- l'organisation de l'enseignement et des services administratifs répartis sur les deux pôles géographiques de Digne-les-Bains et Manosque

La mission d'audit a démarré le 1^{er} septembre 2015 et s'est achevée le 30 mars 2016.

Une restitution des recommandations de l'audit a été réalisée lors d'une réunion, le 17 novembre 2016, aux Présidents des collectivités, membres statutaires du Conservatoire, et le 9 janvier 2016 aux élus du Comité syndical.

Afin de maintenir la pérennité de l'établissement, la mise en œuvre d'un plan d'actions d'ici 2020 a été validé par les Présidents. Les trois volets de recommandations se déclinent sur les champs suivants :

1. Développer les recettes

- 1.1 Mise en œuvre d'une comptabilité analytique
- 1.2 Proposition d'une tarification plus juste augmentant les recettes
- 1.3 Développement de l'activité

2. Réduire les dépenses

- 2.1 Conserver un label départemental
- 2.2 Poursuivre l'adaptation de l'effectif pédagogique
- 2.3 Redimensionner l'effectif administratif
- 2.4 Maîtriser les dépenses de programmation artistique et de jurys

3. Revoir la contribution du Département et des deux Agglomérations

Perspectives 2017 –

1.1 Une comptabilité analytique sera réalisée dans le 1^{er} semestre 2017 sur la base des éléments de l'année civile 2016. Elle prendra en compte le coût de l'ensemble des activités de l'établissement et sera déclinée par cycle.

1.2 Une tarification basée sur le quotient familial sera réalisée dans le 1^{er} semestre 2017 afin d'être opérationnelle dès la rentrée de septembre.

1.3 Des recettes complémentaires ont été dégagées en 2016 sur la base de partenariats financiers avec des communes, des associations et la mise en place d'une billetterie pour des concerts pour un montant global de 29 750 €. Ces partenariats seront maintenus voire amplifiés dans le cadre de la programmation artistique des années à venir et dans la mesure du temps d'enseignement disponible des professeurs.

La réorganisation de l'enseignement a été entreprise depuis 2015 (adaptation du temps de cours, classe unique) et sera optimisée dans les années à venir.

Une attention toute particulière est portée sur la rationalisation des déplacements entre les deux antennes et des plannings de cours à chaque rentrée. Depuis 2011, les frais de déplacements ont enregistré une diminution de 9 663 €. Cet effort sera maintenu pour 2017 et les années à venir.

2.1. Le ministère de la Culture a notifié le renouvellement du classement de l'établissement en 2016.

2.2 L'adaptation de l'effectif pédagogique a été entreprise depuis 2 ans. Elle sera poursuivie tout en veillant au respect des préconisations du Ministère de la culture. En effet, cette adaptation doit être mise en parallèle avec les recommandations du rapport d'évaluation du Ministère qui indique : *« l'équipe pédagogique compte 33 enseignants, titulaires dans leur grande majorité (28), mais dont seulement 4 sont titulaires du CA. Bien que ces chiffres témoignent du souci des collectivités de pérenniser l'emploi, essentiellement sur des postes d'assistant, ils indiquent une marge de progression significative quant à la qualification des enseignants »*.

2.3 Le redimensionnement de l'effectif administratif a été entrepris depuis 2012 par le non remplacement d'un rédacteur et a été confirmé en 2016 par la suppression de 3 postes administratifs suite à des départs à la retraite. Cet effort sera poursuivi.

2.4 La programmation artistique est un élément essentiel du soutien financier de l'Etat. Le niveau de qualité requis pour les jurys d'examens sera maintenu.

3. Afin que le Département redevienne le 1^{er} contributeur, les statuts seront modifiés et présentés en Comité syndical au cours du 1^{er} trimestre 2017

Rapport d'évaluation du Ministère de la culture et de la communication

Le dossier de renouvellement du classement a été envoyé à la Direction générale des affaires culturelles en avril 2015.

Le Ministère a renouvelé le classement de l'établissement par arrêté du 25 août 2016 pour une période de 7 ans à compter du 13 octobre 2015 (cf. annexe 4).

Le rapport d'évaluation a été rédigé par deux inspecteurs de la Direction générale de la diffusion artistique et des publics :

- Didier BRAEM, inspecteur du collège musique
- Pascale LABORIE, inspectrice du collège danse

Le rapport d'évaluation souligne l'effort particulier réalisé par le conservatoire depuis 2009, année de la précédente inspection. Un ensemble d'éléments favorables ont été indiqués. Pour autant, il reste des points fragiles qui doivent être améliorés.

1. La danse

Constats :

- un déficit conjoncturel des élèves inscrits dès le 2^{ème} cycle
un fonds documentaire insuffisamment alimenté
- très peu de manifestations, de stages, d'ateliers sur Digne-les-Bains
- absence d'accompagnement musical
- très peu de formations individuelles des professeurs depuis 2009
- absence d'un professeur en charge de la coordination

Préconisations :

- travailler à développer un 3^{ème} cycle amateur et à garantir une offre de cycle spécialisé en conventionnant avec un établissement disposant de cette offre de formation ;
- travailler au rééquilibrage de l'offre de formation à Digne-les-Bains, notamment avec la création d'une classe à horaire aménagé en danse ;
- travailler au développement de la culture chorégraphique et à son inscription dans le cursus ;
- enrichir le travail entrepris autour de la culture musicale avec la présence d'un musicien accompagnateur dans certaines classes de danse ;
- mise en place d'une mission de coordination danse ;
- rédaction d'un projet pédagogique danse concerté.

2. Musique

Préconisations :

- conforter et valoriser les pratiques collectives tant vocales qu'instrumentales ;
- développer et diversifier l'offre en musiques actuelles, tout en développant des projets qui en relie la pratique avec les autres enseignements de l'établissement (pour éviter le cloisonnement ou la segmentation des pratiques) ;
- développer la transversalité à tous les niveaux : pluridisciplinaire, pluri-esthétique ;
- favoriser les projets innovants, le croisement des publics ;
- prendre appui sur les nouvelles technologies pour revisiter les approches pédagogiques ;
- développer des modes d'apprentissage instrumental plus collectifs notamment dans les phases d'initiation et en cycle I.

Le projet d'établissement 2017–2020 sera réalisé dans le courant de l'année 2017 et prendra en compte les préconisations du Ministère dans la limite du cadre financier décidé par les contributeurs statutaires.

Chapitre I

L'activité pédagogique et artistique

I – Bilan de la rentrée scolaire 2016

La rentrée scolaire 2016 - 2017 du conservatoire à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence s'est effectuée de manière satisfaisante.

Suite à la création d'une tranche supplémentaire de droits d'inscription en 2015 et une augmentation de 27% pour les revenus les plus élevés, une nouvelle augmentation de 5% a été appliquée à ces mêmes revenus. Pour autant, ces augmentations répétées n'ont pas affecté le nombre d'inscrits qui reste stable.

Les élèves

Inscriptions au 10 octobre 2016 (élèves « physique ») :

	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017
Digne-les-Bains	386	400	416	414	405	395	387	386
Manosque	424	475	470	479	450	474	480	508
Total	810	875	886	893	850	869	867	894

Soit un total d'élèves/cours¹ de :

	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017
Musique	602	612	589	601	620	634	600	606
Petite enfance/musique	40	58	62	70	70	71	55	65
Jazz & Musiques actuelles	68	64	67	72	62	91	76	82
Danse	201	258	265	271	239	241	207	192
Art dramatique	43	68	64	50	50	51	72	64
	954	1 060	1 047	1 064	1 041	1 088	1 010	1 009

Il convient d'ajouter à ces effectifs, le public des enfants et adolescents concernés par les actions éducatives du conservatoire. En effet, l'établissement participe à de très nombreuses actions de découverte tant en musique, en danse qu'en théâtre. Son implication dans les ateliers périscolaires est notable avec plus de 24 heures hebdomadaires de présence dans les écoles.

Ces actions ne doivent pas être considérées comme une « recherche d'élèves » mais bien comme une participation à l'éveil artistique pour des enfants éloignés de toute activité culturelle.

On note des expériences très encourageantes. L'orchestre à l'école mis en place sur Manosque dans le cadre des Tap's a concerné 30 enfants ; et 3 d'entre eux se sont inscrits au conservatoire suite à cette expérience soit : 10%. A Digne-les-Bains, la mise en place de l'orchestre de quartier au Pigeonnier dans le cadre de la Politique de la Ville participe à ce concept d'éveil artistique dans les quartiers prioritaires. L'Etat, la Commune (CCAS) et la Caisse d'Allocations Familiales sont partenaires financiers de cette action.

Le conservatoire participe ainsi activement à la démocratisation de l'enseignement artistique ; démocratisation qui doit rester l'un des axes forts de l'établissement.

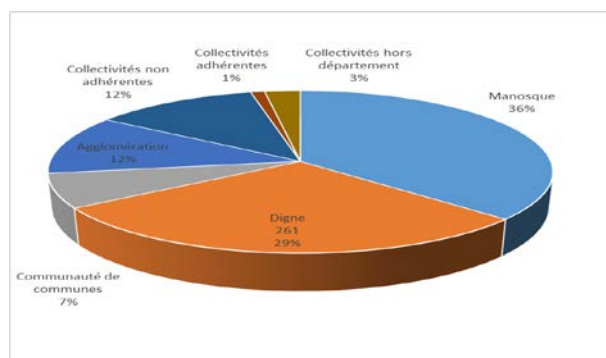
¹ Un élève peut être inscrit dans plusieurs disciplines.

Répartition par revenu fiscal de référence

	2009	2013	2015	2016
moins de 9 605 €	49	58	70	61
de 9 605 à 12 805 €	48	24	15	13
de 12 806 à 16 006 €	32	25	26	27
de 16 007 à 24 011 €	58	47	50	64
de 24 012 à 30 000 €	261	410	24	55
Plus de 30 000 €			311	391
Hors département			12	21

Origine géographique des élèves

	Manosque	Digne-les-Bains	
Manosque	326	0	326
Digne-les-Bains	3	258	261
CCABV	2	59	61
DLVA	102	3	105
Collectivités non adhérentes	45	62	107
Collectivités adhérentes hors département (Vinon)	9	0	9
Collectivités hors département	21	2	23



Comme chaque année, les habitants des deux villes « sièges » du conservatoire sont les principaux utilisateurs de ce service.

Il est rappelé que les tarifs (+ 50%) appliqués aux habitants du département (soit, hors communauté de communes Asse, Bléone, Verdon et communauté d'agglomération Durance, Luberon, Verdon) restent un frein à leur inscription.

La transformation attendue de la CCABV en « Provence-Alpes-Agglomération » et de l'élargissement de son périmètre le 1^{er} janvier 2017 va notablement modifier le coût des droits d'inscription pour les familles actuellement situées hors des communes adhérentes.

Les effectifs

Les effectifs des différentes disciplines enseignées par le conservatoire sont satisfaisants. Les classes sont pour la plupart au maximum de leur possibilité d'accueil. On note toujours des faiblesses conjoncturelles. Mais certaines disciplines dépassent les temps alloués.

Afin d'inscrire davantage d'élèves, le passage à 20 minutes de temps d'enseignement pour les initiations a été généralisé pour les classes instrumentales les plus demandées.

Par ailleurs, le départ à la retraite d'enseignants a permis de redéployer certaines activités vers les professeurs en sous effectifs.

Les disciplines ayant des effectifs très satisfaisants

Le théâtre : le nombre d'inscrits est supérieur à la capacité d'accueil de la classe. En effet, cette classe ne devrait pas dépasser une quarantaine d'élèves alors que nous en comptons plus de soixante. Une réduction des effectifs a toutefois été amorcée cette année car les effectifs étaient de plus de soixante-dix l'an dernier.

Le piano et la guitare restent les instruments les plus demandés.

Beaucoup de demandes pour la clarinette qui dispose d'un effectif très satisfaisant et très équilibré.

Selon les antennes, certaines disciplines voient leur nombre d'inscrits augmenter de manière notoire et notamment la flûte traversière et le violon sur Manosque ainsi que la danse jazz sur Digne-les-Bains.

La petite enfance connaît un rebond, malgré des conditions d'exercice compliquées - sur Manosque, certains jeunes enfants de 6 ans terminent leur cours à... 19h15.

La trompette : suite au départ à la retraite de l'ancien professeur, le temps d'enseignement a été diminué par deux. De ce fait et avec l'apport de nouveaux élèves emmenés par le nouveau professeur, la classe de trompette est actuellement en sureffectif.

Les musiques traditionnelles attirent toujours un public très engagé, tant sur Digne-les-Bains que Manosque.

D'une manière générale les effectifs en pratique collective ont régulièrement augmenté ces dernières années. Deux nouveaux ensembles à vent ont notamment été mis en place à Digne-les-Bains lors de cette rentrée (vents cycle 1 et adultes).

Les disciplines ayant des effectifs satisfaisants

Chant choral : cours en lien avec la formation musicale permettant à cette discipline de trouver une plus juste place ; tant sur Digne-les-Bains que sur Manosque. De plus, le chant choral permet tout au long de l'année de nombreuses actions de diffusion.

Clavecin : effectifs très satisfaisants sur Manosque mais décevants sur Digne-les-Bains ; ce, en raison de la présence d'un enseignement privé alternatif.

Accordéon : maintien de l'effectif et bon équilibre par cycle.

Jazz et chant jazz : effectifs stables. Le départ de l'ancien professeur de chant jazz n'a pas contrarié le développement de cette discipline ; bien au contraire.

Musiques actuelles : cette classe est toujours en « reconstruction » suite au départ l'an dernier de son ancien professeur. Mais les effectifs restent satisfaisants.

Cordes : Les effectifs de la classe de violon de Manosque sont très bons. Ceux de Digne-les-Bains et malgré l'implication de l'enseignant sont décevants. Le violoncelle, la contrebasse et l'alto ont des effectifs stables ; mais le jeune public doit être reconquis.

A noter l'inscription de deux élèves en basson et d'un, en tuba.

Les disciplines en sous effectifs

Chant lyrique : connaît une baisse conjoncturelle importante avec le départ de plusieurs « grands élèves ». Les effectifs de cette classe sont à surveiller.

Saxophone : effectifs en baisse sur Manosque et inexistant sur Digne-les-Bains. Cet état de fait perdurera sans une implication de l'enseignant...

Danse : si les effectifs en danse classique se maintiennent sur Manosque avec un bon équilibre de classe, ils sont très décevants sur Digne-les-Bains avec seulement 22 élèves inscrits en cycle.

Flûte à bec : le sous-effectif chronique de cette classe est problématique. Une diversification des activités de ce professeur a été initiée avec la prise en charge d'heures d'éveil musical.

Les effectifs en hautbois et trombone restent fragiles.

Détail des inscriptions par discipline

					Année 2016 - 2017	
		2013-2014	2014-2015	2015-2016	novembre 2016	avril 2017
Théâtre		45	57	72	64	73
Danse	Danse classique	96	99	81	68	75
	Danse jazz	71	61	67	62	72
	Danses traditionnelles	68	66	59	62	72
Total danse				207	192	219
Bois	Flûte traversière	52	46	47	48	50
	Hautbois	11	12	11	12	13
	Clarinette	34	34	39	40	39
	Basson				2	2
	Saxophone	28	20	22	24	29
Cuivres	Trompette	16	18	10	14	17
	Cor	1	1	0		
	Trombone	8	12	9	8	8
	Tuba				1	1
Instruments polyphoniques	Batterie percussion	31	30	30	30	32
	Piano	103	97	115	115	120
	Guitare	57	68	65	64	66
	Accordéon	36	39	34	21	32
Musique Ancienne	Flûte à bec	29	25	16	20	22
	Clavecin	21	28	22	24	23
Cordes	Violon	64	59	57	64	68
	Alto	12	19	11	8	9
	Violoncelle	29	29	28	30	30
	Basse - Contrebasse	29	26	23	20	22
Musiques traditionnelles	Violon et ensemble	21	23	28	28	15
	Galoubet - tambourin	6	5	4	5	6
Chant lyrique		38	30	29	28	29
		Total instruments		600	606	633
Jardin et éveil musique		77	70	55	65	65
Jazz et musiques actuelles		77	91	76	82	78
		1 060	1 065	1 010	1009	1065
Ensembles instrumentaux ou vocaux		266	202	354	405	413
Formation musicale		447	408	488	501	524

II – Bilan pédagogique

Le projet d'établissement du conservatoire définit ses grandes orientations pédagogiques pour la période 2014 – 2016 ; ce, afin d'adapter et faire évoluer son fonctionnement.

Parmi les nombreuses propositions, certaines devront être modulées – voire abandonnées – en raison des difficultés financières rencontrées actuellement. Un bilan sera réalisé dans le 1^{er} semestre 2017.

Les Classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM)

Le collège du Mont d'Or de Manosque accueille actuellement quatre classes musicales à horaires aménagés ; soit 38 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Ces classes fonctionnent à présent de manière très satisfaisante ; tant en termes d'organisation que de projet pédagogique. L'entente avec les professeurs de l'Education nationale est très fructueuse.

Evolution des CHAM	
2009/2010	20
2010/2011	30
2011/2012	46
2012/2013	24
2013/2014	28
2014/2015	26
2015/2016	27
2016/2017	38

Discipline	Temps hebdomadaire
Chant choral	4 heures
Formation musicale	4 heures
Flûte traversière	1 h 30
Saxophone	30 minutes
Guitare	1 heure
Hautbois	1 heure
Violoncelle	30 minutes
Flûte à bec	1 heure
Piano	2 heures

Seul l'enseignant de chant choral dispense ses cours au collège. Dans les autres disciplines, les élèves sont accueillis au Conservatoire. Cette mise à disposition de personnel fait l'objet d'une convention entre les deux établissements.

Coût financier :

Le coût de rémunération des enseignants ne fait pas l'objet d'une compensation financière et est pris en charge par le Conservatoire. Le temps d'enseignement de 15 heures 30 par semaine est réservé sur une année complète pour les CHAM.

Les classes uniques

Depuis plusieurs années, l'accent est mis sur les apprentissages transdisciplinaires avec notamment la mise en place progressive de « classes uniques ». Ces classes, selon leurs particularités, regroupent différentes disciplines. Si elle respecte le principe des cycles d'études, leur évaluation est différenciée.

Les classes uniques sont une réponse à la question de la globalisation de l'enseignement. Leur intérêt est triple car elles favorisent l'unité de temps, de lieu et de contenu d'un enseignement.

Soit, pour l'année scolaire 2015-2016 :

- Classe unique en danse classique, formation musicale et instruments
- Classes uniques en ensemble à cordes cycle 1 et formation musicale
- Classe unique en danses traditionnelles et formation musicale
- Classe unique en ensemble à vent cycle 1 et formation musicale
- Classe unique en théâtre et en danse classique

Le cursus personnalisé

Un nombre conséquent d'élèves abandonne le conservatoire lors de l'entrée en cycle 2. Ces abandons sont dus en grande partie à la « lourdeur » de la formation en cycle 2 (temps de présence au conservatoire et pratique personnelle pour les instrumentistes).

L'idée a donc été de proposer aux élèves instrumentistes de cycle 2 une alternative au cursus actuel avec un parcours personnalisé. Peu d'élèves se sont inscrits. Les dérogations à la formation musicale ont pourtant été nombreuses.

Le parcours « pratique amateur adulte »

Ce parcours a été mis en place avec une tarification propre.

Les évaluations de fin de cycle

Les contenus des évaluations de fin de cycle ont évolué depuis quatre ans. Il a donc été nécessaire de confirmer les modifications apportées.

La mise en place de cursus simple et renforcé en danse a précisé le parcours des élèves et l'évaluation de fin de cycle a sensiblement été modifiée.

En musique, les projets personnels des élèves ont peu à peu pris une plus grande place dans l'évaluation et notamment pour le cycle 1. Ces projets, pour un nombre conséquent d'entre eux, ont permis au jury et à l'équipe pédagogique de « découvrir » une facette des élèves qu'il n'est pas facile de déceler lors d'un examen plus traditionnel. Ce projet personnel est donc à conforter.

Enfin, les « classes uniques », tout en respectant les contenus de fin de cycle, ont présenté leurs propres épreuves d'évaluation afin de mieux coller au contenu de l'enseignement dispensé. La part « sensorielle » était plus importante que les évaluations traditionnelles.

III – Le Conservatoire dans son territoire

Le conservatoire a poursuivi ses multiples collaborations avec les acteurs culturels du département. En effet, il semble essentiel que l'établissement soit présent sur l'ensemble du territoire en conduisant différentes actions artistiques et pédagogiques.

La diffusion artistique avec les partenaires culturels départementaux

Cette année encore, la diffusion artistique a pris une place conséquente dans la vie du conservatoire en reliant l'enseignement à l'organisation de spectacles, de stages, de master classes et de rencontres d'artistes invités.

Ainsi, le conservatoire a-t-il des partenariats avec :

- les salles de diffusion :
 - le centre culturel René Char et le Palais des Congrès à Digne-les-Bains
 - le théâtre Jean le Bleu à Manosque
 - le théâtre de Sainte-Tulle
 - les salles des fêtes de Gréoux-les-Bains et des Mées
- les acteurs culturels :
 - les écoles de musique et de danse du réseau départemental
 - le conservatoire d'Aix-en-Provence
 - l'association « A l'Affiche » de Manosque
 - la médiathèque de Digne les Bains
 - la médiathèque de Manosque
 - la chorale de Sainte-Tulle
 - l'Académie d'accordéon de Digne-les-Bains
- avec l'Education nationale :
 - organisation d'animations et de projets artistiques en milieu scolaire ;
 - organisation d'actions de diffusion avec les chorales scolaires ;
 - partenariats artistiques pour Manosque avec les collèges du Mont d'Or et Jean Giono, le lycée Esclangon, pour Sainte-Tulle le collège Pierre Girardot, pour Digne-les-Bains le lycée Pierre-Gilles de Gennes et le collège Maria Borrely.

Des partenariats financiers et des spectacles payants ont été également mis en œuvre pour 2016 :

Collectivité	Opération	Montant
Mairie des Mées	Concert de musiques syncopées	600,00
Association rencontres cinématographiques - Digne les Bains	Ciné-concert le 4 mars 2016	500,00
Mairie de Digne-les-Bains	Temps périscolaire	3 944,95
Mairie de Digne-les-Bains	Orchestre de quartier Pigeonnier	2 751,00
CAF	Orchestre de quartier Pigeonnier	2 000,00
Etat - Politique de la Ville	Orchestre de quartier Pigeonnier	3 500,00
Association des Parents d'élèves Conservatoire de Manosque	Week-end musical de Manosque	700,00
Association A l'Affiche Manosque	Concert Espagne	2 037,00
Mairie de Manosque	Temps périscolaire	9 752,00
Mairie du Brusquet	Interventions scolaires	1 817,20
Comité des fêtes de Thoard	Concert	400,00
Association Art et Culture de Beauvezer	Concert	329,99
Médiathèque intercommunale Asse Bléone Verdon	Concert	250,00
Billetterie	Spectacles du conservatoire	1 168,00
		29 750,14

Le réseau des écoles de musique du département

Le Conservatoire est associé au suivi du *Schéma d'aide à l'enseignement artistique* du Conseil départemental. Il accompagne ainsi les 13 écoles de musique et de danse – subventionnées par le Département – dans leur fonctionnement et les aide à mieux répondre aux critères de subventionnement.

Il est à préciser que le département compte une vingtaine d'écoles de musique et de danse, la plupart associatives, sises aussi bien dans les villes que les villages. Certaines, très éloignées des centres urbains du département, ne comptent qu'une vingtaine d'élèves mais tentent malgré tout de faire vivre un enseignement artistique sur leur territoire.

L'intervention du conservatoire se concentre principalement sur la mise en place et le suivi par ces établissements :

- du projet pédagogique ;
- de cursus adaptés aux missions de ces écoles rurales, tout en respectant le principe d'une formation cohérente (cours d'instruments, de formation musicale et de pratiques collectives) ;
- d'une évaluation interne ou mutualisée des élèves ;
- d'actions pédagogiques à destination du milieu scolaire ;
- d'actions de diffusion (auditions d'élèves, accueil d'artistes,...).

Les écoles concernées : Gréoux-les-Bains, Vallée de l'Ubaye, Forcalquier, Oraison, Reillanne, Annot, Château-Arnoux, Marcoux, Les Mées, Saint-André-les-Alpes, Seyne-les-Alpes, Sisteron et Valensole.

Au sein de ce réseau et tout en respectant la spécificité de ces écoles, le conservatoire a organisé et financé les évaluations de fin de cycles 1 et 2 en danse et en musique.

Les partenariats pédagogiques avec le scolaire et l'Education nationale

Les rythmes scolaires

Le conservatoire s'est intégré aux actions scolaires organisées par les villes de Manosque et de Digne-les-Bains.

1. Les ateliers périscolaires – Tap's

Sur Manosque

Un après-midi (14 heures à 16 heures) par semaine a été libéré pour chaque école. Les activités périscolaires sont ainsi regroupées sur ce temps. De plus, les écoles tout comme les activités éducatives sont regroupées en « binômes d'écoles ». Les autres jours, les écoles terminent leurs cours à 16 heures.

Les activités se déroulent au conservatoire de Manosque avec la mise en place d'un service bus pour le transport des élèves les plus éloignés.

Danse - initiation

Discipline	Jours Heures	Ecole	Nombre d'enfants	Age	Remarque
Danse classique	Lundi 14h – 16h	Ecole Internationale Ecole des Plantiers	15	Même tranche d'âge	Travail commun de ces deux professeurs. Projet artistique réalisé fin juin 2016 en lien avec le conservatoire.
Danse jazz	Lundi 14h – 16h				
	Vendredi 14h – 16h	Ecole Les Combes Ecole La Ponsonne	15		

Chant choral et atelier de percussions

Discipline	Jours	Ecole	Nombre d'enfants	Age	Remarque
Chant choral	Mardi 14h – 16h	Ecole du Colombier Ecole St-Lazare	15	Même cycle	Travail commun avec le conservatoire avec une présentation publique en juin 2016.

Conte musical – danses traditionnelles et musique

Discipline	Jours	Ecole	Nombre d'enfants	Age	Remarque
Chant Danse traditionnelle	Jeudi 14h – 16h	Ecole la Luquèce Ecole des Tilleuls	15	Même cycle	Travail autour du chant et de la danse

Orchestre à l'école

Il s'agit d'une initiation à la musique via une classe d'orchestre susceptible de développer à la fois chez les élèves la curiosité, des compétences techniques instrumentales et théoriques, une certaine culture commune au groupe, la concentration, mais aussi de les amener à se dépasser.

Un travail par l'oralité a été privilégié. Il permet souvent de contourner ou de reporter des difficultés théoriques et/ou de lecture. Toutefois, des « guides » écrits (partitions adaptées) ont été proposés aux élèves.

Articulation entre le travail individualisé et le travail en ensemble

Le projet comprend un cours d'instrument en petit groupe d'une heure et une pratique collective d'une heure.

Dès lors, le travail instrumental doit répondre aux demandes de la pratique collective.

Soit un total de 2 heures d'orchestre à l'école pour les élèves.

Répertoire (esthétique de référence, niveau, arrangement...) :

Un choix éclectique est envisagé en s'appuyant sur les spécialités des différents professeurs pressentis.

Le cadre

Cet orchestre à l'école a débuté en janvier 2016.

Il fait suite à une formation de cinq jours à destination des professeurs du conservatoire (formation sur site) organisée par le CNFPT des Alpes de Haute-Provence.

Cet orchestre à l'école s'inscrit dans le cadre des ateliers périscolaires de la ville de Manosque.

7 professeurs

24 enfants

6 enfants par instrument

Instruments	Jours	Ecoles de Manosque	Nombre d'enfants	âge
Clavier Violon-alto Basson Flûte traversière Flûte à bec Clarinette Tuba	Jeudi 14h – 16h	Ecole la Luquèce Ecole des Tilleuls	20 à 24 élèves	Même cycle

Suite à la mise en œuvre de l'orchestre à l'école, trois inscriptions ont été réalisées.

Sur Digne-les-Bains

Groupe de violon – musiques traditionnelles

Répertoire : musiques traditionnelles d'Europe

Séances les mardis après-midi

Durée de la séance : 1h30

Travail en groupe : 15' travail corporel (assouplissement, préparation à la posture instrumentale).

15' apprentissage par le chant des mélodies et du répertoire.

15' travail sur le son (recherche des sons que l'on peut faire sur un violon avec l'archet, pizzicati, catalogue de ces sons dans des jeux d'improvisation,...

15' travail instrumental progressif par l'apprentissage de rythmique correspondant aux mélodies du répertoire.

30' travail instrumental sur les mélodies, apprentissage oral et par imitation, et superposition des mélodies et rythmiques.

Régulièrement, des séances avec l'enseignante de danse traditionnelle se sont déroulées pour apprendre les danses correspondant aux mélodies apprises.

1 enseignant de musiques traditionnelles

10 (12) élèves

Groupe d'accordéon

Séance : Jeudi

Répertoire éclectique en fonction des attentes des élèves et du professeur.

Durée de la séance : 1h30

Travail en groupe : initiation à la musique via l'accordéon et apprentissage de chants issus des « musiques actuelles ».

1 enseignante d'accordéon

10 (12) élèves.

2. Les ateliers sur le temps d'enseignement scolaire

Pour certaines classes de Digne-les-Bains et du Brusquet, les horaires des ateliers périscolaires proposés ne correspondant pas à ceux du conservatoire, il n'a pas été possible d'intervenir. Néanmoins, le conservatoire a mis en place des actions de sensibilisation à la musique auprès des élèves pendant le temps scolaire en partenariat avec l'Education nationale et les communes concernées.

Pour les écoles de Digne-les-Bains, le temps d'enseignement mis à disposition des écoles prévu s'est élevé à 77 heures et pour l'école du Brusquet à 72 heures.

Les interventions de sensibilisation à la musique se sont déroulées dans les écoles. L'enseignante de chant choral et d'éveil a réalisé ces ateliers.

3. Les animations en milieu scolaire

Les animations en milieu scolaire « sous forme de courts spectacles présentant les différentes familles d'instruments » concernent **les écoles primaires** du département et répondent à une nécessité d'élargissement du public d'âge scolaire.

En 2016, le conservatoire a optimisé et modifié son intervention. Un partenariat créatif a été noué avec une école dignoise en mesure d'intégrer dans son projet éducatif annuel la réalisation d'un spectacle pluridisciplinaire à vocation pédagogique et artistique. Le support de cette collaboration a reposé sur le « *Voleur de Soleil* », conte écrit par Hélène Montardre, écrivaine, mis en scène et en musique par l'enseignant de violon à l'antenne de Digne-les-Bains du Conservatoire.

Les enjeux

- associer les professeurs du conservatoire à ceux de l'Education nationale dans la réalisation d'un projet commun pour aller ensemble vers une l'expression artistique
- proposer une véritable piste pédagogique qui mette en scène des élèves musiciens ou danseurs communs aux deux structures
- améliorer l'efficacité du programme d'animations scolaires du conservatoire
- interactions possibles

Les intervenants du conservatoire

Les 11 intervenants du Conservatoire sont tous des artistes/enseignants et ont dans leur mission un volet de présentation aux enfants de leur instrument et de leur pratique. Ils participent chaque année à des animations scolaires. Leur investissement dans ce projet a porté sur :

- l'accompagnement musical des petits chanteurs des classes primaires
- l'accompagnement des petits instrumentistes et danseurs
- l'exécution de différentes pièces (tableaux du conte)

Les disciplines concernées : violon, alto, violoncelle, accordéon, danse traditionnelle, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, piano, clavier et tuba.

4. Orchestre de quartier à Digne les Bains

Dans le cadre de la Politique de la ville et pour venir abonder le volet de la cohésion sociale, le conservatoire s'est associé à l'école élémentaire du Pigeonnier pour permettre à une vingtaine de jeunes enfants et quelques adultes de s'initier à la pratique d'un instrument de musique.

Ici aussi le travail de transmission de la musique se fait oralement sans passer par le « solfège » ou formation musicale.

Le répertoire

De Miles Davis à Bruno Mars en passant par Hugues Auffray et Henri Salvador, élèves, parents et professeurs découvrent le plaisir de jouer ensemble au sein de l'orchestre qu'ils ont créé et la magie de la scène. La partition est adaptée à cette pratique spécifique.

Le cadre

Lancé à la rentrée de septembre 2016, cet orchestre de quartier se projette sur une durée de 3 années scolaire et se déroule de façon hebdomadaire à raison d'une heure avec un professeur d'instrument en temps scolaire

et 45 minutes en temps périscolaire en orchestre avec les professeurs.

L'orchestre de quartier se produit régulièrement en concert salle Perchot, au Palais des Congrès, dans le centre ancien participant en cela à sa propre diffusion vers le public dignois lors de la fête des voisins, de la semaine « Cité solidaire en mai » et de la Journée de la solidarité.

5 professeurs du conservatoire
2 professeurs des écoles
20 enfants
2 adultes
1 chorale de 40 enfants

Instruments	Jours	Ecole concernée	Nombre d'enfants	âge
Flûte Violon Accordéon Trompette Tuba	mardi 15h00 – 17h00	Ecole élémentaire du Pigeonnier	20 à 24 élèves	CM1 CM2 Adultes

Les principaux projets artistiques du conservatoire

Concerts-animations Espagne

17/03/2016 à Digne-les-Bains et 18/03/2016 à Manosque

Dans le cadre des partenariats pédagogiques et artistiques entretenus avec l'Education nationale, les salles de diffusion de Manosque (Jean le Bleu) et de Digne-les-Bains (René Char), le conservatoire organise chaque année des concerts/animations à destination du public scolarisé.

Pour faire suite au thème « Espagne » qui a fédéré une grande part de l'action artistique du conservatoire au cours de l'année 2015, l'équipe pédagogique a souhaité poursuivre cette évocation par le biais de concerts/animations avec une « petite histoire de la musique espagnole et de ses influences » en 2016.

Les instruments présentés : flûte traversière et traverso, clarinette, basson, trompette, tuba, castagnettes, piano, violon, alto, violoncelle, contrebasse et, bien entendu, guitare.

Cette petite histoire a été contée par un comédien et 13 artistes enseignants ont participé aux concerts –animations.



Mieterrano – 3 mai 2016 Rencontres chorales

Mieterrano çai e lai a la particularité de réunir un ensemble de musiques traditionnelles et un ensemble choral d'élèves. Les thèmes sont les musiques méditerranéennes, les métissages entre tradition et modernité. Cette création a été donnée au séminaire FNCS à Nice en mars 2015, puis reprise à Toulon et à Saint-Maximin en juin 2015.

Depuis trois années, des rencontres musicales s'effectuent en partenariat avec certains établissements scolaires de Manosque (Mont d'Or, « Jean Giono », Esclangon) et le conservatoire des Alpes de Haute-Provence.

Pour l'année 2016, il a donc été décidé la reprise de *Mieterrano çai e lai*. En effet, Philippe Franceschi enseigne le chant choral au conservatoire des Alpes de Haute-Provence et il nous a semblé intéressant de valoriser le travail artistique de ce compositeur-enseignant. Ce projet a associé l'enseignante de danses traditionnelles qui est intervenue pour des initiations aux danses méditerranéennes.

Participants : 145 élèves (CHAM du Mont d'Or, Esclangon, Giono, collège de Forcalquier, conservatoire) et les cinq musiciens du groupe AKSAK.



Rencontre départementale des vents 4 juin 2016 – Digne-les-Bains

Depuis quatre années, le conservatoire organise des rencontres départementales d'ensemble à vent. Ces rencontres s'effectuent en partenariat avec les écoles de musique du réseau départemental (Forcalquier, Oraison, Vallée de l'Ubaye et conservatoire départemental).

Cette 4^{ème} édition s'est déroulée en partenariat avec l'Harmonie départementale des Alpes de Haute-Provence. En effet, l'objectif fixé pour 2016 était de permettre aux élèves d'aborder un répertoire écrit spécialement pour un ensemble d'harmonie et de le jouer avec des musiciens confirmés et professionnels. Deux ensembles distincts ont été formés pour l'occasion :

1/ensemble 1^{er} cycle qui a réuni des enfants, des adolescents et des adultes du département ; soit environ 80 musiciens.

2/ensemble de grands qui a réuni des membres de l'Harmonie départementale et des élèves de 2^{ème} et 3^{ème} cycle des écoles du réseau, soit environ 150 musiciens.

Digne-les-Bains
Palais des Congrès
04 Juin 20h30
Rencontre Départementale Vents 2016

Direction : Didier Raynal et Boris Paul
Harmonie départementale 04
Ecole de musique Edouard Chappe d'Oraison
Ecole de musique de Forcalquier
Ecole de musique de la Vallée de l'Ubaye
Conservatoire à rayonnement départemental 04

Entrée 2€

infos : 04 92 31 52 36 www.crd04.fr

Logos: Conservatoire, Alpes de Haute-Provence, Digne-les-Bains, etc.

Le conte le voleur de soleil 14 juin 2016 – Digne-les-Bains

Concert de restitution au Palais des Congrès du travail de mise en musique et en scène d'un conte pour enfants d'Hélène Montardre réalisé par 80 élèves de l'école Joseph Reinach de Digne les Bains, sous la houlette du professeur de violon du conservatoire.

Ce projet s'inscrit dans les missions du conservatoire et vise à créer un partenariat artistique avec l'Education nationale. Dans ce cadre, trois professeurs de l'école élémentaire Joseph Reinach et dix professeurs de l'antenne de Digne ont accompagné les 14 tableaux chantés et dansés qui ont illustrés le texte du conte narré par des enfants du CP au CM2. Ce concert a permis de concrétiser le travail d'une année de répétitions et stages de danse.

MARDI 14 JUIN 2016 A 20H00
PALAIS DES CONGRES
DIGNE LES BAINS
CONTE MUSICAL
LE VOLEUR DE SOLEIL

Avec la participation des élèves de l'école primaire Joseph Reinach, ainsi que les professeurs du conservatoire à rayonnement départemental Olivier Messiaen de Digne les Bains

Adaptation du conte « Le voleur de soleil » de Hélène Montardre par Guegham Nikoyan et les professeurs de l'école Joseph Reinach

Logos: France, Alpes de Haute-Provence, Conservatoire, etc.

Entrée libre
Tél: 04 92 31 52 36

Le « Timber brass band » du conservatoire

Partie intégrante de la vie musicale de [La Nouvelle-Orléans](#), les brass bands de cette ville jouaient (et jouent encore) pour toutes sortes d'occasions, toutes sortes de musiques qui ne se limitent pas au seul jazz : les pique-niques, les réunions sportives, les carnivals, les rencontres politiques et les fêtes ou, bien sûr, les fameux enterrements si caractéristiques de la [Louisiane](#).

Le « timber » brass band du conservatoire, véritable outil de pédagogie ludique et collective, réunit 20 élèves de la famille des cuivres et des percussions. Cette formation « déambulatoire » se produit une vingtaine de fois par an et est de plus en plus sollicitée de par sa formidable propension à faire danser et chanter le public ainsi que la gouaille immanquable de son chef d'orchestre, professeur de jazz de l'établissement et trompettiste. Le professeur de musiques actuelles amplifiées est au banjo, le directeur adjoint au « sousaphone ». On ne compte plus ses sorties sur le territoire départemental de Digne-les-Bains à Thoard, Beauvezer, Gréoux-les-Bains, Manosque, à la cérémonie des vœux de Digne-les-Bains.



Commémoration 14-18 – Les Grandes Bouches

Le projet 14-18 du conservatoire et « Grandes Bouches » a proposé de mettre en avant le chant choral d'enfants autour d'orchestrations de chansons de l'époque, de poèmes « slamés » et de chansons originales des Grandes Bouches. L'idée sous-jacente d'une commémoration de la « Grande guerre » est venue se concrétiser ici et donner suite à l'hommage rendu en 2014-2015 aux débuts du jazz par le big-band du conservatoire : « 14-18 et musique syncopée ».

Le projet 2016 a poursuivi l'élan donné par le stage et le concert des Grandes bouches « Jaurès » de janvier 2015. Les élèves des classes de chant choral et de formation musicale du conservatoire ont participé au spectacle en intégralité, donnant ainsi la réplique au reste du groupe. Cette collaboration fructueuse a incité l'équipe pédagogique à la poursuivre et à l'optimiser.

Le concert de restitution devait être présenté le 11 juin 2016 au festival « Jazz sous les Arbres » du Brusquet mais n'a pu se tenir suite aux intempéries. Le spectacle s'est déroulé au centre culturel René Char à Digne-les-Bains le 12 décembre 2016.



L'Orchestre de quartier du Pigeonnier

Cette action pédagogique menée en quartier prioritaire, dans le cadre de la Politique de la ville par le conservatoire a permis à des enfants de découvrir un instrument en le pratiquant directement dans un orchestre. Les parents sont invités à prendre part à cette pratique propre, à créer des liens intergénérationnels et à développer le sens du collectif.

Les partenaires de l'O.D.Q. sont l'Etat, la Ville de Digne-les-Bains (en 2017 financement transféré à la Communauté d'agglomération Provence Alpes) et la Caisse d'allocations familiales. Le conservatoire met à disposition 5 professeurs qui interviennent chaque semaine « en » et « hors » temps scolaire avec 23 élèves. Ils ont débuté en septembre 2016. Le projet est prévu pour se dérouler sur trois années.

Huit concerts sont prévus sur la période.



Musiques et danses traditionnelles- Balèti – Samedi 17 décembre – Digne-les-Bains

. Le Conservatoire a souhaité mettre à l'honneur les musiques, chants et danses traditionnels des Balkans et de l'Occitanie lors d'un bal multicolore proposé le 17 décembre 2016 avec les enseignants et leurs élèves.

A 17 heures, un bal des pitchouns a permis aux enfants de s'initier aux plaisirs de la danse traditionnelle, accompagnés par l'ensemble de clarinettes.

Le balèti a été précédé par les enfants des classes de chant choral et de formation musicale.

Le balèti a débuté à 20 heures 30. Ce projet a associé l'ensemble des élèves de musiques traditionnelles et de danse traditionnelle.

La recette du spectacle a été reversée à l'association Cœur Lavande chargée du Téléthon sur le territoire dignois.



Chapitre II

Les instances représentatives

I – Le Comité syndical

En 2016, huit élus ont siégé au Comité syndical :

- 4 conseillères départementales : Brigitte REYNAUD, Sophie BALASSE, Stéphanie COLOMBERO, Alberte VALLEE.
- 2 représentants de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon : Pierre SUZOR et Sylvie AILLAUD.
- 2 représentants de la Communauté d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon : Robert LAURENTI et Pascal ANTIQ.

Le Comité syndical du 12 mai 2015 a désigné une Présidente et deux Vice-Présidents :

⇒ Présidente :	Brigitte REYNAUD
⇒ 1 ^{er} Vice-Président :	Robert LAURENTI
⇒ 2 ^{ème} Vice-Président :	Pierre SUZOR

5 réunions du Comité syndical se sont tenues et ont généré 21 délibérations dont le détail est en annexe 2 se répartissant de la manière suivante :

Délibérations	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pédagogie	12	9	5	4	9	4
Budget	11	17	8	15	13	8
Ressources humaines	15	10	6	11	2	5
Conventions	4	4	1	0	1	2
Divers	15	4	5	4	19	2
TOTAL	57	44	25	34	44	21

II – Le Conseil d'établissement

Rappel – Le Conseil d'Etablissement a un rôle consultatif. C'est une instance de concertation, d'information et de réflexion sur les modalités de fonctionnement du Conservatoire et sur la définition de son projet d'établissement. Il soutient et suit l'action des initiatives de l'établissement tant dans la période de leur élaboration qu'au moment du bilan.

⇒ ELECTIONS 2016 –

Les modalités mises en place pour le renouvellement du Conseil d'établissement :

- 26 avril : note d'information sur le déroulement des élections
- 29 avril : réunion avec les représentants du conseil d'établissement et des instances paritaires
- 29 avril : transmission aux représentants du règlement des élections 2016 par collège
- 17 mai : réunion avec les représentants du Conseil d'établissement
- 27 mai : clôture des candidatures

Le 15 juin 2016, des élections pour désigner les nouveaux représentants en Conseil d'établissement devaient se dérouler. Le dépôt de candidatures fixé au 27 mai 2016 n'a pas réuni suffisamment de candidatures pour l'organisation d'une élection. Les candidatures déposées ont été retenues.

Collège du personnel enseignant :	1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant (2 postes non pourvus)
Collège du personnel non enseignant :	1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant
Collège des élèves de Digne-les-Bains :	1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant
Collège des élèves de Manosque :	Absence de candidature
Collège des parents d'élèves :	2 représentants titulaires, Présidents des Associations de parents d'élèves pour chaque antenne et 2 suppléants

Perspectives 2017 –

Le projet d'établissement arrivant à échéance au 31 décembre 2016, un nouveau projet sera élaboré dans le courant de l'année 2017 en partenariat avec l'équipe pédagogique.

Ce projet intégrera :

- les recommandations de l'audit du Conseil départemental
- les préconisations du Ministère de la culture émises dans le cadre du renouvellement du classement en 2016

III –Le Comité technique

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Conservatoire s'est doté d'un Comité technique.

Représentants titulaires de la collectivité

Brigitte REYNAUD, Présidente du Comité
Robert LAURENTI
Pierre SUZOR

Suppléants

Alberte VALLEE
Pascal ANTIQ
Sylvie AILLAUD

Représentants titulaires du personnel

Sylvie SANCHEZ
Anne FLAVEN
Maya MIHNEVA (démissionnaire)

Suppléants

Marydo SEBBEN
Gaëlle VITUREAU
Romain MOULLE

Deux Comités techniques se sont réunis en 2016.

⇒ Ordre du jour du Comité du 14 juin 2016 :

- adaptation du tableau des cadres d'emplois
- évolution de l'enseignement de la musique de chambre
- bilan social 2015

⇒ Ordre du jour du Comité du 7 novembre 2016 :

- adaptation du tableau des cadres d'emplois
- régime indemnitaire des agents
- convention avec le Conseil départemental pour la mise en place de formations en matière de santé et de sécurité au travail
- modification du règlement intérieur

IV – Le Comité hygiène, sécurité et conditions de travail – CHS-CT

Représentants titulaires de la collectivité

Brigitte REYNAUD, Présidente du Comité
Robert LAURENTI
Pierre SUZOR

Suppléants

Alberte VALLEE
Pascal ANTIQ
Sylvie AILLAUD

Représentants titulaires du personnel

Sylvie SANCHEZ
Anne FLAVEN
Maya MIHNEVA (démissionnaire)

Suppléants

Marydo SEBBEN
Gaëlle VITUREAU
Romain MOULLE

Un CHS-CT s'est réuni le 14 juin 2016 dont l'ordre du jour était :

- Registre de santé et de sécurité au travail (RSST)
- Document Unique de Prévention des Risques
- Phase d'identification des risques
- Rapport d'activité 2015 du Service Intercommunal de Médecine Professionnelle
- Bilan de santé 2014 – 2015 des agents réalisé par le Conservatoire
- Evaluation du dispositif CNAS
- Point sur les travaux réalisés

Perspectives 2017 –

Le Conseil départemental met en place des formations en matière de santé et de sécurité au travail pour leurs agents. Ces formations peuvent être ouvertes aux agents d'autres collectivités et sont payantes. Le montant par ½ journée de formation est de 30 euros par agent.

Les deux modules intéressant les agents du conservatoire sont la prévention incendie et les sauveteurs-secouristes.

Dans le cadre de l'élaboration du Document Unique de Prévention des Risques, il est nécessaire que les agents des deux antennes reçoivent une formation initiale en la matière.

Pour l'année 2017, il pourrait être proposé de former :

10 agents en formation initiale (3 heures) de prévention incendie représentant une enveloppe financière de 300 €

6 agents en formation initiale (12 heures) sur le module sauveteurs-secouristes représentant une enveloppe financière de 720 €.

Chapitre III

Le budget

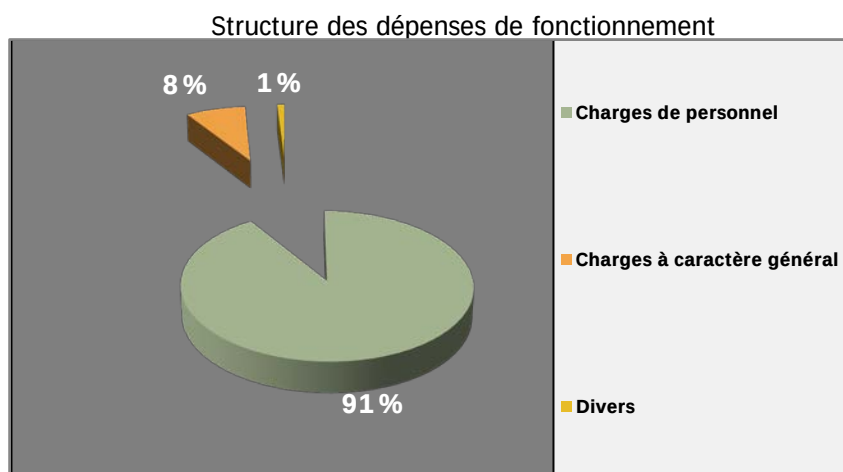
Le Budget primitif 2016 a été voté lors du comité syndical du 14 mars 2016 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement 2 507 332,32 €
- Section d'investissement 110 434,61 €

Une décision modificative a été prise le 7 novembre 2016 augmentant le budget de 110 000 €. Cette DM fait suite au réengagement de l'Etat – Ministère de la culture et de la communication – dans le financement des conservatoires. Le soutien financier de l'Etat est identique à celui de 2014.

Le réengagement de l'Etat a été conditionné au renouvellement du classement de l'établissement pris par arrêté ministériel du 25 août 2016.

I – Les dépenses de fonctionnement



Evolution du compte administratif 2016 et du budget primitif 2017 –

Année	Compte administratif		Budget Primitif + DM	
	Consommation	Ecart par rapport à l'année précédente	Voté	Ecart par rapport à l'année précédente
2008	2 068 047			
2009	2 087 626	0,94 %	2 527 768	
2010	2 227 154	6,68 %	2 616 870	3,52 %
2011	2 310 018	3,72 %	2 829 195	8,11 %
2012	2 415 871	4,58 %	2 654 482	-6,17 %
2013	2 440 866	1,03 %	2 601 665	-1,98 %
2014	2 481 779	1,68 %	2 629 693	1,07 %
2015	2 493 803	0,48 %	2 579 737	-1,90 %
2016	2 450 761	-1,72 %	2 617 332	1,46 %

Le compte administratif 2016 constate une diminution de consommation des crédits de 1.72 % par rapport à 2015 confirmant l'effort constant depuis 2013 de maîtriser les dépenses de fonctionnement.
L'augmentation du BP 2016 de 1,46 % résulte de l'ajustement de la subvention de 110 000 € de l'Etat réalisé en DM1.

Evolution des dépenses de fonctionnement 2016 par chapitre –

Chapitre 011 - Charges à caractère général					Chapitre 012 - Charges de personnel			
Année	Compte administratif		Budget Primitif		Compte administratif		Budget Primitif	
	Consommation	Ecart par rapport à l'année précédente	BP + DM	Ecart par rapport à l'année précédente	Consommation	Ecart par rapport à l'année précédente	BP + DM	Ecart par rapport à l'année précédente
2008	161 959		178 136		1 906 088		2 196 184	
2009	234 336	44,68%	234 336	31.55 %	1 853 290	-2,70%	2 348 332	6.93 %
2010	269 674	15,08%	374 875	59.97 %	1 957 480	5,60%	2 347 196	- 0.05 %
2011	272 210	1%	442 352	18%	2 037 808	4,10%	2 382 843	2.52 %
2012	287 345	5,56%	374 620	- 15.32 %	2 128 526	4,40%	2 279 862	- 4.32 %
2013	280 515	-2,37%	391 314	4,45%	2 160 351	1,50%	2 210 351	- 3.05 %
2014	221 235	-21,13%	362 905	- 7.26 %	2 221 821	+ 2.84 %	2 289 823	3.59 %
2015	205 242	-7,29%	223 943	-14,75%	2 261 735	1,79%	2 290 305	0,02%
2016	194 637	-5,17 %	275 242	22,91 %	2 225 666	-1,59 %	2 312 476	0,97 %

La masse salariale 2016

On note un écart de 154 673 € entre le compte administratif 2016 – chapitre 012 – qui s'élève à 2 225 666 € et la masse salariale de 2 070 993 telle que récapitulée ci-dessous.

La masse salariale, extraite du logiciel paye, comprend uniquement les rémunérations et charges patronales des agents rémunérés par le syndicat mixte.

Les comptes relatifs au remboursement du personnel extérieur (6218), aux cotisations assurances du personnel (6455), aux œuvres sociales (6474), à la médecine du travail (6475) et autres charges (6478 et 6488) figurent dans le chapitre 012 « charges de personnel » du compte administratif mais ne sont pas intégrés dans le logiciel de la paye.

L'évolution depuis 2011 est retracée dans le tableau ci-dessous et 2016. La masse salariale 2016 a été répartie en fonction du statut des agents, de la filière, du temps de travail et des antennes (le positionnement est basé en fonction de la résidence administrative).

Evolution de la masse salariale depuis 2011

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
janvier	153 394	157 852	159 861	170 361	166 733	167 278
février	157 952	161 043	166 041	171 614	169 741	167 027
mars	154 881	159 568	165 815	168 635	171 004	170 281
avril	159 373	163 369	161 765	171 648	172 457	174 534
mai	158 968	170 261	161 081	169 647	172 112	168 578
juin (ISOE)	184 161	187 728	190 870	198 246	202 985	201 624
juillet	145 245	163 042	161 685	166 789	173 127	170 489
août	141 586	157 155	158 773	164 459	167 965	164 186
septembre	152 337	159 756	163 902	162 339	168 295	163 089
octobre	154 168	162 221	166 985	165 909	169 137	157 971
novembre	154 771	159 360	167 659	166 089	169 895	166 294
déc. (ISOE)	188 961	193 469	203 351	205 077	202 275	199 642
TOTAL	1 905 797	1 994 824	2 027 788	2 080 813	2 105 726	2 070 993

Répartition de la masse salariale

En fonction du statut	
Titulaires	1 917 904,45
Non titulaires	153 088,55
TOTAL	2 070 993

En fonction de la filière	
Filière culturelle	1 720 201,71
Autres filières	350 791,29
TOTAL	2 070 993

En fonction du temps de travail	
Temps complet	1 893 653,23
Temps non complet	177 339,77
TOTAL	2 070 993

En fonction des antennes	
Manosque (28 agents)	1 089 486
Digne-les-Bains (29)	981 507
TOTAL	2 070 993

On note une diminution de la masse salariale 2016 de **34 733 €** par rapport à celle de 2015. Cette diminution est due au redimensionnement des équipes pédagogique et administrative suite à 3 départs à la retraite :

- 3 non remplacements de postes (directeur d'enseignement artistique, rédacteur, régisseur)
- Le remplacement d'un poste de professeur à 16 heures par un poste d'assistant d'enseignement artistique à 8 heures à compter du 1/10/2016 en discipline trompette.

Plusieurs éléments sont venus augmenter la masse salariale dans le courant de l'année 2016 :

- le reclassement de la catégorie B concernant 23 agents titulaires
- l'augmentation de la valeur du point d'indice de 0.6 % au 1/07/2016.

Le tableau des cadres d'emplois

La gestion des postes en 2016 a été la suivante :

Postes	Gestion	Date d'effet	Motif
Adjoint d'animation	Suppression	01/01/2016	Retraite au 1/01/2016
Rédacteur	Suppression	01/09/2016	Avancement de grade d'un agent
Rédacteur principal 2ème classe	Création	01/09/2016	
Professeur trompette	Suppression	30/11/2016	Retraite au 1/10/2016
Assistant d'enseignement trompette	Création	01/10/2016	Remplacement suite à un départ
Rédacteur	Suppression	30/11/2016	Retraite au 1/09/2016
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	Suppression	30/11/2016	Retraite au 1/09/2016

La transformation du poste de rédacteur a permis l'avancement de grade d'un agent remplissant les conditions d'ancienneté.

La discipline de trompette a été maintenue suite au départ à la retraite de l'enseignant titulaire du poste.

Le suivi régulier du tableau des cadres d'emplois permet d'avoir une photographie exacte des postes pourvus.

En 2016, les modifications du tableau des cadres d'emplois ont été présentées préalablement en :

1. Comité technique des 14 juin et 7 novembre 2016

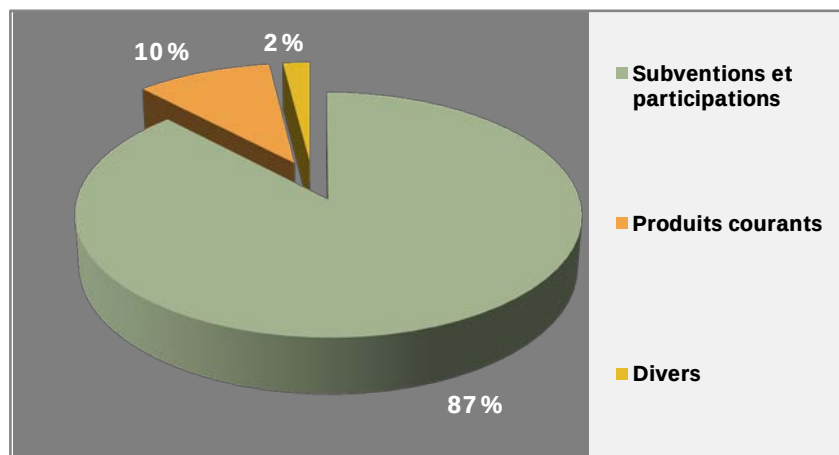
ensuite :

2. Comité syndical des 1^{er} juillet et 7 novembre 2016

Le tableau des cadres d'emplois est joint en annexe 3.

II – Les recettes de fonctionnement

Structure des recettes de fonctionnement



Evolution des participations financières –

L'Etat a notifié son réengagement financier à hauteur de 110 000 € pour 2016.

Les recettes enregistrées au compte administratif 2016 sont les suivantes :

Evolution des recettes inscrites en section de fonctionnement									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Département	671 056	703 197	699 350	719 050	680 000	664 751.88	571 727	571 727	581 150
DLVA	614 336	643 760	637 405	647 226	637 226	720 529	867 410	867 410	856 649
CCABV	520 535	546 000	518 913	502 346	492 346	587 167	673 414	673 414	669 189
DRAC	175 495	173 000	173 000	173 000	162 620	121 965	121 965	10 000	110 000
7062/Inscriptions/autres	135 696	163 258	168 312	173 278	178 593	176 697	170 133	221 494	231 069
Résultat	168 762	335 609	532 837	585 486	457 036	344 133	251 311	240 146	165 340
TOTAL	2 285 880	2 564 824	2 729 817	2 234 320	2 179 543	1 396 117	2 655 827	2 584 191	2 613 397

On note une:

- le réengagement financier de l'Etat à hauteur de 110 000 € ;
- une légère diminution des participations de DLVA (- 1.24 %) et CCABV (- 0.63 %) et une faible augmentation pour le Département de 1,65 % ;

Le compte 7062 « redevances et droits des services à caractère culturel » intègre les recettes suivantes :

- droits d'inscriptions..... 229 901 €
- billetteries spectacles 1 168 €

Les droits d'inscriptions

Le Comité syndical du 9 mai 2016 a décidé une augmentation des droits d'inscriptions de 5 %.

Le montant des droits d'inscription pour l'année 2016 s'est élevé à 229 901 € correspondant à 894 élèves (en 2015 : 867 élèves) soit une augmentation de 13 368 € par rapport à 2015.

Evolution des inscriptions depuis 2011 :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Régie de Digne-les-Bains	80 437	82 853	83 857	83 719	93 944	97 655
Régie de Manosque	92 841	95 740	92 840	86 097	122 589	132 246
TOTAL	173 278	178 593	176 697	169 816	216 533	229 901

Evolution des droits d'inscriptions depuis 2011 par rapport au coût de fonctionnement :

Compte administratif	Dépenses de fonctionnement	Inscriptions	Taux de couverture
2011	2 310 018	173 278	7,50%
2012	2 415 871	178 593	7,39%
2013	2 441 192	176 697	7,24%
2014	2 481 779	169 816	6,84%
2015	2 467 572	216 533	8,78%
2016	2 450 761	229 901	9,38 %

Le montant des droits d'inscriptions enregistré en 2016 représente 9,38 % des dépenses de fonctionnement. Un règlement des inscriptions a été présenté et validé par le Comité syndical du 12 mai 2015. Ce document, à usage interne, a pour objectif d'harmoniser la procédure d'inscriptions entre les deux antennes.

III – Les recettes d'investissement

Evolution depuis 2009 des recettes d'investissement

Année	Compte administratif		Budget Primitif	
	Titres émis	Ecart par rapport à l'année précédente	BP + DM	Ecart par rapport à l'année précédente
2009	40 485		43 321	
2010	108 547	168,11%	107 070	147,15%
2011	31 123	-71,32%	26 303	-75,43%
2012	49 578	59,29%	78 784	199,52%
2013	60 003	21,02%	59 701	-24,22%
2014	77 096	28,49%	61 687	3,33%
2015	52 240	32,24%	92 777	50,40%
2016	49 818	4,64 %	110 434	19,03 %

IV – Les dépenses d'investissement

Evolution depuis 2009 des dépenses d'investissement

Année	Compte administratif		Budget Primitif	
	Mandats émis	Ecart par rapport à l'année précédente	BP + DM	Ecart par rapport à l'année précédente
2009	42 534		43 321	
2010	48 446	13,90%	107 070	147,00%
2011	61 753	27,47%	86 403	-19,30%
2012	72 805	17,90%	108 255	25,29%
2013	52 411	-28,00%	65 945	-35,39%
2014	38 692	-26,17%	75 523	14,53%
2015	36 042	-6,85%	92 777	23%
2016	75 188	108 %	110 434	19 %

Pour l'année 2016, le Conservatoire a déposé un dossier de subvention auprès du Conseil régional au titre du Fonds Régional d'Acquisition d'Instruments de Musique – FRAIM. Le programme d'investissement a concerné :

Type d'instrument	Quantité	Montant H.T.	Montant TTC
Accordéon	4	11 360,00	11 360,00
Euphonium en plastique	3	975,00	1 170,00
Flûte traversière	5	2 370,83	2 844,99
Fagott petites mains	4	13 000,00	15 600,00
Flûte soprano en poirier	5	303,75	364,50
Saxhorn baryton avec accessoires et embouchure	1	1 558,33	1 870,00
Violon de taille 3/4	2	882,00	882,00
Vilon de taille 1/2	3		
Xylophone table top	1	644,17	773,00
Trompette	3	405,00	486,00
Euphonium	1	2 791,67	3 350,00
		34 290,75	38 700,49

La Commission permanente du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 12 octobre 2016 a voté une subvention de 20 000 €. Le versement a eu lieu le 15 février 2017.

Le FCTVA enregistré au 30 novembre 2016 s'est élevé à 3 485 €.

Perspectives 2017 –

1/ Dépenses de fonctionnement

La maîtrise du coût de fonctionnement, entreprise depuis 3 ans, devra être maintenue. Une comptabilité analytique sera mise en place pour 2017.

Les nouveaux contrats d'assurances à compter du 1/01/2017 permettront une diminution des primes annuelles de 17 681 €.

La refonte du régime indemnitaire – RIFSEEP – sera réalisée sur une enveloppe financière constante.

Les dépenses de fonctionnement 2017 seront proposées avec une diminution de 2 % par rapport à 2016.

2/ Recettes de fonctionnement

Le rééquilibrage des participations de DLVA, CAPA et Département sera réalisé par une modification des statuts présentée en début d'année 2017.

Un dossier de demande de subvention à hauteur de 110 000 € sera déposé auprès des services de l'Etat.

La tarification des inscriptions sera modifiée dans le 1^{er} semestre 2017 avec une application effective à la rentrée de septembre 2017. La base de calcul reposera sur le quotient familial. L'objectif étant d'augmenter la part représentée par les droits d'inscriptions dans le coût de l'établissement : en 2016, ils ont représenté 9,38 % ; en 2020, ils devront représenter 15 %.

3/ Recettes et dépenses d'investissement

Les interventions en milieu scolaire nécessitant l'acquisition d'instruments adaptés aux enfants, un dossier de demande de subvention au titre du Fonds régional d'acquisition des instruments de musique sera déposé auprès des services de la Région PACA pour l'année 2017.

Chapitre IV

Le fonctionnement des services

I – Le service support

Il est composé de 2 agents : un rédacteur à temps partiel (90 %) et un adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35^{ème}).

Le service gère la carrière, la formation, la paye, élabore et assure le suivi de la masse salariale, établit les perspectives et le bilan social, collabore à l'établissement du budget, assure le suivi de l'exécution budgétaire, réalise les procédures d'ajustements comptables et les marchés publics à procédure adaptée, effectue les opérations de fin d'exercice et les opérations comptables complexes, assure une veille juridique.

Le mandatement est réalisé chaque semaine permettant ainsi un règlement des fournisseurs dans des délais très réduits.

Quelques chiffres

Intitulé des actes administratifs	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Arrêtés de carrière (position statutaire, avancement, régime indemnitaire)	152	202	159	151	129	249
Arrêtés de carence	0	24	29	0	0	0
Arrêtés concernant les régies du conservatoire	11	10	4	4	11	11
Contrats (non titulaires et vacataires)	32	45	29	30	30	43
Dossiers de retraite	1	1	0	1	1	3
Dossiers présentés en CAP	18	13	15	8	16	6
Dossiers de promotion interne et d'avancement de grade	3	2	1	2	2	2
Dossiers présentés en CTP	8	10	4	8	8	8
Dossiers de validation de services et suivi	15	14	8	8	8	8
Bulletins de salaires	682	664	681	689	705	717
Mandats correspondant à la rémunération des agents	248	238	247	232	246	239
Dossiers de contentieux avec les organismes sociaux	18	1	1	1	1	1
Dossiers de formations	64	66	47	28	56	27
Dossiers de présentation aux concours	7	4	9	2	1	1
Dossiers de pré-liquidation et reprise d'antériorité pour la CNRACL	14	8	10	11	10	16
Courriers reçus et enregistrés	1034	750	583	264	246	107
Courriers envoyés	360	450	778	366	486	423

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Emission des mandats	997	1009	932	922	893	838
Emission des titres	100	141	102	95	119	135
Emission des bons de commande et devis	65	88	54	36	17	85
Emission des certificats administratifs	35	57	35	25	24	23
Suivi des dossiers de conventions	53	63	44	54	37	20
Réalisation de marchés	2	1	1	0	0	1
Suivi des dossiers jury d'examens	27	34	27	30	32	22

Parcours professionnels, des carrières et des rémunérations – PPCR

L'accord de 2016 sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR) prévoit une rénovation profonde des carrières et des rémunérations.

Pour 2016 :

- La refonte des grilles indiciaires a concerné 23 agents de la catégorie B ;
- La création d'une cadence unique d'avancement d'échelon à compter du 15 mai 2016 a concerné 15 agents de la catégorie B.

148 arrêtés ont été pris dans le cadre du P.P.C.R. et de l'augmentation de la valeur du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2016 dont le détail est énuméré ci-dessous :

	Arrêtés	Arrêté IHE	Arrêtés IAT	Arrêtés ISOE	Arrêtés IFTS	
Reclassement au 1/01/2016						
Assistants d'enseignement	26	26				
Rédacteurs	3				3	
Augmentation de l'indice au 1/07/2016						
Assistants d'enseignement		26		26		
Professeurs		14		13		
Personnel non enseignant			7		4	
	29	66	7	39	7	148

Gestion de la programmation artistique sur l'année scolaire 2016

Le Comité syndical du 4 juillet 2012 a déterminé un taux pour l'enveloppe financière consacrée à la programmation artistique qui représente 1.7 % du budget de fonctionnement de l'année en cours.

Pour la programmation 2016, l'enveloppe est de 45 219 €.

Le service support assure la gestion administrative et comptable des recrutements réalisés dans le cadre de la programmation artistique.

Concernant le recours à des intervenants extérieurs, le recrutement d'enseignants titulaires permet d'établir des contrats indemnitaires avec un coût de charges patronales correspondant à 8 % (CSG et RDS). Les contrats de vacataires ou d'intermittents du spectacle représentent un coût de charges patronales d'environ 50 %. 12 intervenants extérieurs – artistes et techniciens du son – ont accompagné les élèves du conservatoire.

Récapitulatif des rémunérations de la programmation :

Manifestation	Bénéficiaire	Date et lieu	Règlement	Montant	Recettes
Concert clavecins	Ensemble baroque de Provence	11/03/2016 Digne les Bains	Facture	535	0
Concerts Espagne	11 enseignants	17 et 18/03 Digne-les-Bains et Manosque	IHE*	3 674	410
Rencontres cinéma	2 enseignants	24/03/2016 Digne-les-Bains	IHE*	452	500
Week-end musical	4 master-class flûte, hautbois, clarinette, quintette	2/04/2016 Manosque	Contrats	930	700
Rencontres départementales cordes	Harmonie départementale	04/06/2016	Facture	2 000	438
« Le voleur de soleil »	8 enseignants Ecole Joseph Reinach	14 juin 2016 Digne-les-Bains	IHE*	3 336	0
Concert d'ouverture Centre culturel René Char	TOCATRAM	8/10/2016 Digne-les-Bains	Facture	500	0
Commémoration 14-18 (stage et spectacle)	Les Grandes Bouches	12/12/2016 Digne-les-Bains	Facture	4 560	0
	5 enseignants-artistes		IHE*	2 730	70
Musique et danse traditionnelles	2 techniciens	16 et 17/12/2016 Digne-les-Bains	GUSO	640	250
	2 enseignants-artistes		Paie	709	
Régie matériel	Recrutement d'un régisseur	Sur l'année 2016	vacations	2 000	0
* indemnité horaire d'enseignement				22 066	2 368

La mise à disposition à titre gratuit d'un véhicule par le Conseil départemental pour les besoins de la programmation artistique permet de limiter l'augmentation des charges à caractère général.

La billetterie du 17 décembre 2016 a été reversée à l'association Cœur Lavande chargée de la mise en œuvre du Téléthon sur le territoire de Digne-les-Bains.

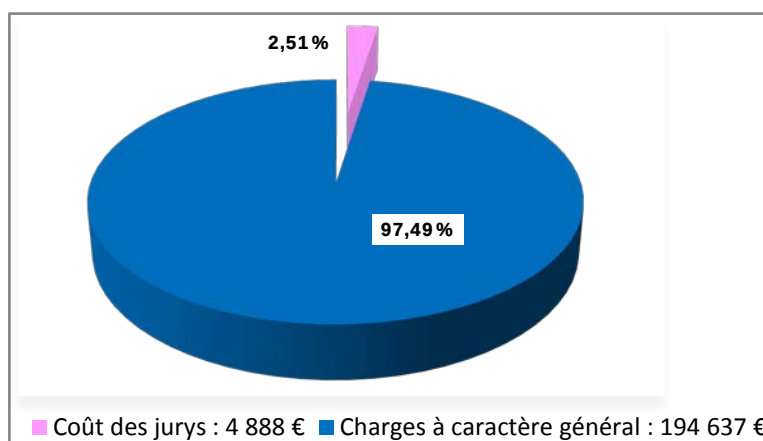
Gestion des examens

Chaque année, le conservatoire organise des sessions d'examens dans le courant du dernier trimestre scolaire (d'avril à juin). Cette mission, sans être une obligation, répond aux exigences pédagogiques d'un établissement classé et permet d'être un élément fédérateur des écoles de musique départementales.

En 2016, le Conservatoire a eu recours à 21 professionnels pour participer aux jurys des examens. Le montant de la rémunération chargée et des défraiements ont représenté 4 888 € soit une diminution de 10 % par rapport à 2015. Les charges patronales (CSG, RDS) représentent environ 8 % de la rémunération brute car il est fait appel essentiellement à des enseignants titulaires de la Fonction Publique.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'intervenants	29	33	29	30	25	19
Nombre d'heures	176h	189h25	92h05	172 h	130h30	117 h 30
Rémunération chargée	4 593	5 012	3 719	4 832	4 015	3 355
Défraiements	2 087	2 617	2 333	1 913	1 417	1 533
TOTAL	6 679	7 629	6 052	6 745	5 432	4 888

Part représentée par le coût des examens dans les charges à caractère général



Détail des jurys :

Discipline	CYCLE	Dates
Formation musicale	Fin de cycle	16-17 et 18/06/2016
Bois	fin de cycle	13/05/2016
Guitare	CI et CII	13/05/2016
Chant lyrique	CII et CEM	21/05/2016
Violon	fin de cycle	01/06/2016
Contrebasse	C II	01/06/2016
Art dramatique	C I et C II	29/06/2016
Hautbois et clarinette	fin de cycle	13/05/2016
Trompette	C I et C II	14/05/2016
Flûte traversière	fin de cycle	14/05/2016
Trombone	fin de cycle	14/05/2016
Clarinette	classe unique	19/05/2016
Danse jazz	cycles I - II	19/05/2016
Galoubet tambourin	cycle I	11/06/2016
Musique ancienne	cycles I - II	11/06/2016
Flûte à bec	cycles I - II	11/06/2016
Piano	fin de cycle	28/05/2016
Accordéon	fin de cycle	06/06/2016
Saxophone	fin de cycle	13/05/2016
Danse classique	fin de cycle	19/05/2016
Batterie	fin de cycle	27/06/2016

Gestion et suivi des conventions

Les locaux, en fonction de la disponibilité des salles, peuvent être mis à disposition de structures extérieures dont l'action culturelle se situe dans le champ d'activité du Conservatoire. Une contrepartie financière est demandée permettant de couvrir les frais d'entretien, de chauffage, d'électricité.

Pour l'organisation des spectacles et des auditions, la commune de Digne-les-Bains, la Communauté de communes Asse-Bléone-Verdon et Durance-Luberon Verdon Agglomération mettent à disposition gratuitement l'Ermitage, le Palais des Congrès, le centre culturel René Char, la médiathèque intercommunale de la CCABV, le théâtre de Sainte-Tulle et le Théâtre Jean le Bleu de Manosque.

La fin des travaux de restauration de la Chapelle des Observantins permet désormais de disposer d'une salle d'audition pour les élèves de l'antenne de Manosque.

DATES	PARTENAIRES	OBJET	RECETTES	DEPENSES	PERIODE
07/07/2015	Mairie de Digne-les-Bains	Salle de l'Ermitage	0,00	0,00	2015-2016
05/10/2015	C.A.F.E. danse	Rencontres d'élèves	0,00	0,00	2015-2016
21/09/2015	Mairie de Digne-les-Bains	Interventions scolaires	3 944,95	0,00	2015-2016
01/09/2015	Mairie du Brusquet	Sensibilisation musique	1 817,20	0,00	2015-2016
30/11/2016	Collège Mont d'Or	Prêt instruments CHAM	0,00	0,00	2015-2016
01/10/2015	Collège Mont d'Or	CHAM	0,00	0,00	2015-2016
01/10/2015	Mairie de Manosque	TAPS	9 752,00	0,00	2015-2016
29/01/2016	Harmonie départementale	Concert 4/06/2016	0,00	2 000,00	2016
10/01/2016	Atelier choral Haute-Provence	Répétitions	80,00	0,00	2016-2017
10/01/2016	APEC* de l'antenne de Manosque	Compagnie Lestel	0,00	535,50	2016
04/03/2016	Harmonie départementale	Partenariat élèves	0,00	0,00	2015-2016
04/03/2016	APEC de l'antenne de Manosque	WEEK END MUSICAL	700,00	0,00	2015-2016
25/04/2016	Jazz sous les arbres	Partenariat	0,00	0,00	2016
05/02/2016	Rencontres cinématographiques	Interventions enseignants	500,00	0,00	Mai 2016
10/05/2016	Ecole internationale Manosque	Prêt annexe danse	0,00	0,00	16/05/2016
21/06/2016	Art et Culture FABRI DE PEIRESC	Animation brass band	329,99	0,00	2016
29/06/2016	Comité des fêtes THOARD	concert 13/07/16	400,00	0,00	2016
10/06/2016	TOCATRAM	Concert 08/10/16	0,00	0,00	2016
16/09/2016	Médiathèque CCABV	Concert 15/10/16	250,00	0,00	2016
16/09/2016	APEC de Manosque	Prêt d'instruments	0,00	0,00	2016-2017
12/10/2016	Rode Osco Manosco	prêt annexe danse	0,00	0,00	
01/11/2016	Mairie Digne-les-Bains	Prêt salle de spectacle	0,00	0,00	12/12/2016
07/11/2016	Conseil départementale	Formations	0,00	0,00	
16/12/2016	Cœur Lavande	Téléthon	0,00	0,00	
			17 774,14	2 535,50	

*APEC : Association des Parents d'Elèves du Conservatoire (1 par antenne)

Gestion et suivi des frais de déplacements

La gestion des frais de déplacements est assurée par un adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet positionné à l'accueil de l'antenne de Digne-les-Bains. Il assure l'établissement des états de frais, le contrôle des déplacements et le recensement des pièces justificatives (permis de conduire, assurance, carte grise, ordre de mission). Au mois de septembre de chaque année (période de rentrée scolaire), cet agent détermine la résidence administrative des enseignants.

Le service support procède à un 2^{ème} contrôle des états de déplacements préalablement au mandatement.

La spécificité du fonctionnement du conservatoire est marquée par une activité pédagogique sur deux antennes : Manosque et Digne-les-Bains. La plupart des enseignants dispensent leurs cours sur les deux antennes. Les tableaux ci-dessous récapitulent l'activité pédagogique :

Enseignement sur les 2 antennes		
Eveil et chant choral	AEA	9h30
Trompette	AEA	8h
Hautbois	PEA	8h
Saxophone	PEA	16h
Guitare	AEA	20h
Chant lyrique	AEA	20h
Trombone	PEA	7h
Clarinette	AEA	20h
Formation musicale	PEA	16h
Musique traditionnelle	AEA	10h
Clavecin	PEA	16h
Jazz	AEA	20h
Violoncelle	AEA	20h
Percussions	AEA	20h
Jazz vocal	AEA	5h
Musiques actuelles	AEA	16h30
Art dramatique	PEA	16h
Danse traditionnelle	AEA	20h
Danse jazz	AEA	16h
Accordéon	PEA	16h
Guitare et direction d'orchestre	AEA	20h
Contrebasse	PEA	16h
Alto et formation musicale	AEA	20h

Enseignement sur une seule antenne			
Formation musicale	AEA	20h	Manosque
Formation musicale et accordéon	AEA	20h	Digne-les-Bains
Formation musicale	PEA	16h	Manosque
Piano	PEA	16h	Manosque
Piano	PEA	16h	Manosque
Piano	AEA	20h	Digne-les-Bains
Galoubet	AEA	4h	Manosque
Danse classique	PEA	16h	Manosque
Danse classique	AEA	20h	Digne-les-Bains
Chant choral	AEA	9h	Manosque
Violon	PEA	16h	Digne-les-Bains
Violon	AEA	20h	Manosque
Accompagnement piano	AEA	12h	Manosque
Accompagnement piano	AEA	20h	Digne-les-Bains
Flûte traversière	AEA	20h	Manosque
Flûte traversière	AEA	15h	Digne-les-Bains

Le choix de la résidence administrative est fonction du nombre d'heures d'enseignement le plus important sur une antenne.

Le montant des frais de déplacements est un poste budgétaire important puisqu'il représente plus de 36 % des charges à caractère général (compte administratif 2016 : 194 637 €) pour l'année 2016.

Au-delà des cours, ce poste budgétaire est également impacté par les frais de déplacements ponctuels :

- du personnel non enseignant (réunions, présence aux spectacles, etc.) ;
- des répétitions et concerts des enseignants ;
- des interventions scolaires sur le territoire départemental ;
- du personnel extérieur recruté dans le cadre de la programmation artistique ;
- des agents se rendant aux formations et journées d'information organisées par le centre départemental de gestion.

La délibération du 12 mai 2015 détaille les modalités de remboursements des déplacements, de restauration et d'hébergement pour les intervenants recrutés dans le cadre de la programmation artistique et des bénévoles-artistes renforçant les ensembles du conservatoire dans le cadre de concerts.

La rationalisation des cours et des interventions en milieu scolaire a permis une diminution depuis 2011 de 9 663,93 €.

2011	80 861,66	
2012	70 448,19	
2013	74 629,53	
2014	75 670,55	
2015	72 243,17	
2016	71 197,73	- 9 663,93 €

Les assurances statutaires

Pour l'année 2016, les arrêts maladie du personnel sont garantis par deux compagnies d'assurances :

- CNP pour le personnel relevant de la CNRACL
- Groupama-CIGAC pour le personnel relevant de l'IRCANTEC

Evolution depuis 2011 des remboursements :

		Prime annuelle	Montant de remboursement	Nombre d'agents concernés	Nombre d'arrêts maladie
2011	CNP	50 971	7 827	3	8
	Groupama	3 105	2 062	4	4
2012	CNP	59 692	59 847	12	11
	Groupama	3 423	1 524	2	8
2013	CNP	44 886	28 973	9	15
	Groupama	2 253	941	0	2
2014	CNP	47 931	15 657	9	15
	Groupama	2 765	0	0	0
2015	CNP	48 116	25 341	19	36
	Groupama	2 263	0	4	4
2016	CNP	51 835	31 484	20	36
	Groupama	2 536	1 746	9	13

Les différents contrats d'assurances du conservatoire sont arrivés à échéance au 31 décembre 2016. Une procédure de consultation a été lancée le 18 octobre 2016 comprenant 4 lots :

- lot n° 1 – Assurance dommages aux biens
- lot n° 2 – Responsabilité civile
- lot n° 3 – Protection juridique des agents et des élus
- lot n° 4 – Assurance statutaire des agents

La durée de marché retenue a été de trois ans du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Les offres les plus intéressantes ont émané de l'assurance Groupama pour les lots 1 – 2 et 4 et l'assurance JADIS pour le lot n° 3.

Différents partenariats

Des services extérieurs ont apporté un soutien dans la gestion administrative, financière et logistique du Conservatoire :

- la Paierie départementale ;
- différents services du Conseil départemental : Direction de la Culture, Direction des Bâtiments, Cabinet du Président et Communication ;
- les services de Durance Luberon Verdon agglomération : Direction générale adjointe des services, Direction du développement culturel, Direction des services techniques concernant l'entretien des bâtiments de l'antenne de Manosque ;
- Centre départemental de gestion.

Le service reprographie du Conseil départemental a effectué différents travaux pour les manifestations du Conservatoire : affiches, flyers, billetterie de spectacles et... rapport d'activité 2016 ! Ce soutien logistique a contribué à l'amélioration de la communication du Conservatoire.

Les services communication des trois financeurs – Département, DLVA, CCABV – insèrent très régulièrement des informations relatives au conservatoire dans leur magazine respectif.

Faits marquants 2016 –

- Mise en œuvre de la facture électronique – Chorus pro
- Mise en place du protocole du parcours professionnel, carrières et rémunérations à compter du 1/01/2016 (revalorisation indiciaire, transferts primes-points).

Perspectives 2017 –

1/PPCR

Réorganisation des carrières à compter du 1/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois de catégorie B et C. A noter que pour les professeurs d'enseignement artistique, le reclassement interviendra à compter du 1/01/2018

2/Refonte du régime indemnitaire

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – RIFSEEP – sera mis en place dans le 1^{er} semestre 2017. Les indemnités versées aux enseignants (ISOE et IHE) ne sont pas concernées par le RIFSEEP.

3/Versement de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves

A compter du 1^{er} janvier 2017, l'ISOE sera versée mensuellement (jusqu'au 31/12/2016 versée semestriellement) conformément aux préconisations de l'audit départemental.

4/ Frais de déplacements

Une nouvelle modalité de remboursement sera présentée en Comité syndical au cours du 1^{er} semestre 2017 pour une application à la rentrée de septembre : le conservatoire prendra en charge la réalité des frais engagés par l'agent. Le remboursement sera calculé à partir du lieu de départ ou d'arrivée et non plus uniquement de la résidence administrative. Cette modalité concerne un nombre très peu élevé d'agents mais participe de l'effort de rationalisation des frais de déplacements et a été recommandée dans le cadre de l'audit départemental.

II – La Communication

Un rédacteur à temps partiel (90 %) est chargé du travail de communication aussi bien interne qu'externe du Conservatoire en relation avec le directeur pédagogique et artistique adjoint.

Il réalise la conception, l'impression et la diffusion des affiches ainsi que tous les supports d'information relatifs aux « grandes » manifestations et à certaines auditions importantes. Il assure la mise à jour du site internet du conservatoire. Il gère la parution de l'agenda des manifestations, de la diffusion artistique, des master-classes et la galerie de photos des différents événements.

Il assure la gestion des programmes de répétitions et de représentations en lien avec l'équipe pédagogique.

Son rôle s'étend à la coordination de la communication vers la presse, donc à la gestion des communiqués et points presse sur les deux antennes et du suivi des publications (souscriptions d'abonnements et constitution d'une revue de presse).

Les auditions et les spectacles en accès libre

La gestion des auditions internes a été réalisée par les agents d'accueil pour la salle Mozart, l'Ermitage et la médiathèque à Digne-les-Bains, pour les salles internes et le nouvel auditorium mis en service en début d'année 2015 à Manosque.

La chapelle des Observantins, transformée en auditorium, a considérablement simplifié l'organisation des auditions puisqu'il jouxte l'établissement et évite ainsi un déménagement trop important et fastidieux de matériel.

Pour l'année 2016, 98 auditions et concerts. Le détail figure dans l'annexe 1.

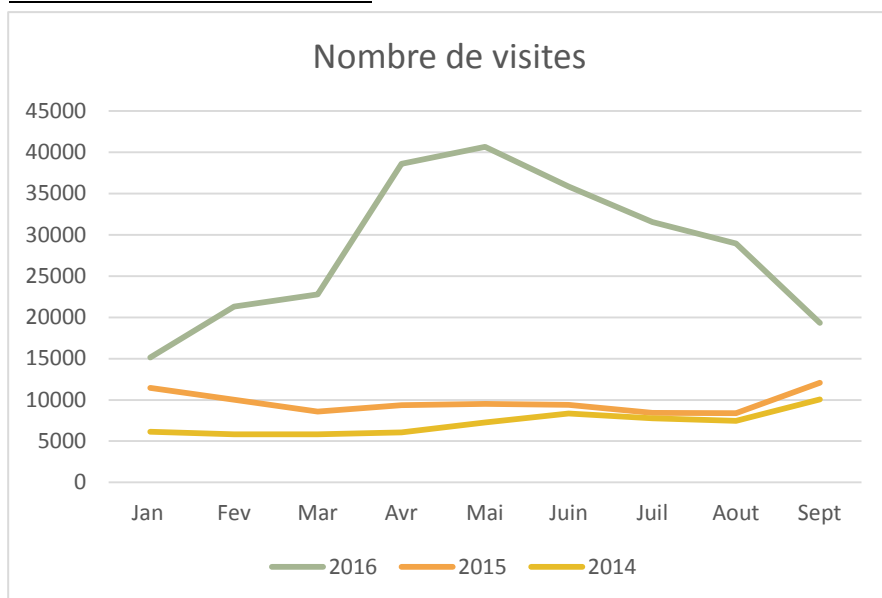
Le site internet

Le site internet a été élaboré en concertation avec l'équipe pédagogique. Sa fréquentation, en hausse depuis l'ouverture au public le 15 avril 2012 prouve son efficience et la nécessité de sa création.

C'est une vitrine de l'activité pédagogique et de diffusion du CRD. On y trouve l'ensemble des textes de références, des modalités d'accès, des enseignements, disciplines mais aussi les agendas de stages et manifestations. Il est relié à l'ensemble des partenaires institutionnels.

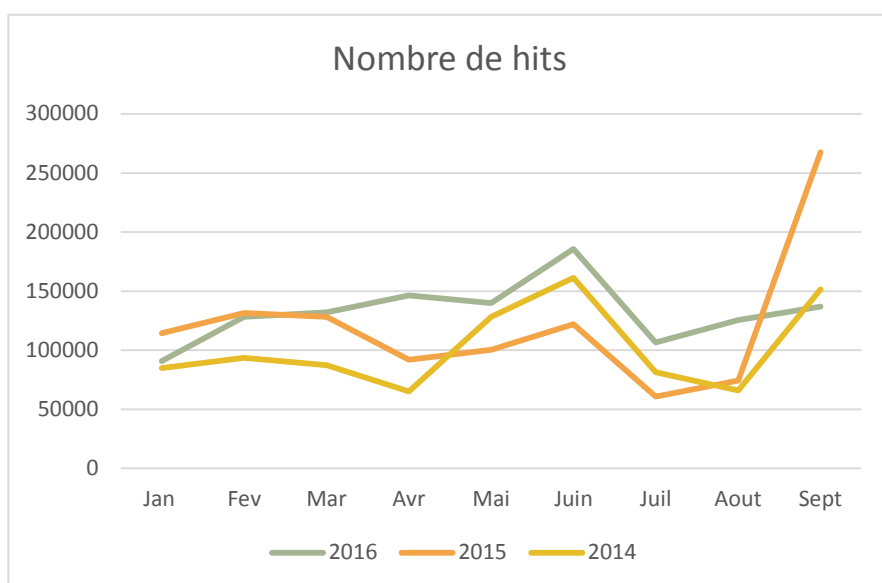
C'est enfin un outil statistique et d'archivage de toutes les activités en vue des bilans et de l'évaluation du dispositif à court et moyen terme. Un rafraîchissement du site est en cours et le suivi de sa mise à jour est effectué de manière plus fréquente que par le passé. Il doit notamment permettre au public d'accéder à son utilisation depuis les tablettes et autres smartphones plus aisément. Il est relié au logiciel de gestion des élèves, qui permet aux usagers du conservatoire d'avoir un accès à leurs informations personnelles, à leur scolarité ou à celle de leurs enfants.

Evolution du nombre de visites



Le nombre de visites a décuplé depuis la mise en service du site. Un pic important se dessine en avril, mai et juin, en période d'inscriptions, mais aussi en début d'année civile. En 2016 on note une forte augmentation du nombre de visites en milieu d'année.

Evolution nombre de « Hits »



*Les **Hits** sont le nombre de clics (agenda, arborescence...) sur le site, on s'aperçoit aussi que le nombre de **Fichiers** téléchargés (photos et fiches de renseignements...) est en nette progression (X10 depuis octobre 2012).*

Réalisations graphiques

Pour cette année 2016, quatre manifestations plus importantes ont nécessité la conception d'affiches particulières, ainsi que des flyers de diffusion. Ces impressions ont été réalisées en interne, seules 2 affiches grand format (A0) ont été commandées auprès d'un imprimeur, notamment pour les spectacles « Bal Multicolore », « Mieterrano en lei », « Les Grandes Bouches »

Le conservatoire a été sollicité pour participer musicalement aux vœux du maire de Manosque. Battle moderne vs. classique entre le D.J. electro David PRAP et des élèves du conservatoire au violon, au piano et à l'alto L'orchestre symphonique du conservatoire (70 musiciens) a, quant à lui, animé les vœux de Madame le maire à Digne les Bains.

La plaquette d'accueil du conservatoire a été réactualisée, et imprimée gracieusement par le Conseil Départemental.

Perspectives

Le poste de la communication est occupé par un rédacteur dont la tâche, concentrée sur Manosque, s'étend aux deux antennes et à l'extérieur du conservatoire. Il est supervisé et relayé par le directeur pédagogique et artistique adjoint.

Les principales fonctions du poste sont les suivantes : Conception, réalisation et suivi de l'impression des tracts, invitations, affiches ainsi que de tous les documents d'information (saison artistique, plaquette du conservatoire,...).

Diffusion des supports de communication (tracts, affiches,...) en fonction des projets artistiques ou des actions du conservatoire.

Le suivi complet de la diffusion des moyens de communication (affiches aux partenaires, campagne d'affichage, rendez-vous de presse etc...)

Suivi des relations avec la presse écrite et radio.

Cette tâche indispensable au bon fonctionnement de l'établissement nécessiterait une personne à plein temps. Malgré cela les progrès réalisés cette année s'évaluent dans la presse et les médias en termes d'amélioration de l'image du conservatoire, levier important du redressement de la structure.

III – La partothèque

La partothèque a été mise en place en 2003. Elle est gérée et animée par un adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet, agent qualifié pour assurer ses fonctions. Bien que la partothèque soit un élément pédagogique essentiel pour la vie du Conservatoire, elle revêt une fonction administrative indispensable en matière de suivi, de contrôle et de gestion.

Les missions s'articulent autour de quatre fonctions :

Gestion de la partothèque

Les partitions, livres, CD, DVD et autres matériels pédagogiques ont été recensés, triés, classés et enfin répertoriés dans le logiciel « Rhapsodie » avec un numéro d'inventaire. Un règlement intérieur a été réalisé par la partothécaire et voté en Comité syndical.

- ⇒ Tenue du fichier des ouvrages : 4 727 ouvrages en stock sans compter les dons qui ne sont pas encore dans le fichier. De 2010 à 2014, les dons enregistrés représentent une valeur de 1 634,93 € de dons.
- ⇒ Gestion des prêts et des retours
- ⇒ Entretien général des documents : aux fins d'archivage, les partitions anciennes sont photocopiées, enregistrées sur CD et sauvegardées sur ordinateur. Compte-tenu qu'elles ne sont plus éditées, les timbres SEAM ne sont pas nécessaires.

Accompagnement pédagogique des élèves

La partothécaire accueille les élèves et, si nécessaire, les accompagne dans leurs travaux de recherche.

Gestion du parc instrumental

Pour toute demande d'achat, le personnel concerné (enseignant, direction) établit une demande écrite, datée et signée au service documentation. La partothécaire effectue alors les demandes, réceptionne et vérifie les devis, les factures et le matériel. Pour l'enregistrement, elle procède aux opérations de gestion avant toute mise à disposition au public. 261 instruments sont enregistrés dans le parc sans compter le détail des petits matériels et accessoires pour les classes d'éveil (exemple pied de guitare, porte saxo, archet de contrebasse....).

La partothécaire est chargée de la gestion des prêts et des retours, du suivi de l'entretien des instruments dit d'ensemble (prêt ponctuel selon projet), de la tenue du registre des accords de pianos.

Les Associations des Parents d'Elèves du Conservatoire ont pour mission la mise à disposition d'instruments sur des durées plus longues, en général une année.

Le Conservatoire met également des instruments à disposition pour des durées plus courtes.

Pour le parcours coordonné, des instruments sont prêtés à chacun des élèves sur une durée de deux mois puisque l'objectif du parcours est la découverte pendant une année des différentes pratiques instrumentales. Des instruments peuvent également être mis à disposition pour un projet pédagogique sur un laps de temps de 2 à 4 mois.

La durée de vie d'un instrument peut être très longue. Le parc enregistre des instruments de 1995. La durée de vie d'un instrument dépend de sa qualité, des réparations, du temps d'utilisation, de la régularité des révisions et entretiens, de l'usure normale et enfin du genre d'instrument. Par exemple, un hautbois vieillit alors qu'un violon se bonifie avec le temps et changer des cordes coûte beaucoup moins cher qu'un « re-tamponnage ».

Tous les instruments sont marqués par pyrolyse du nom de l'établissement et de son numéro d'inventaire.

Ils sont aussi photographiés et la photo saisie sur RHAPSODIE.

Gestion administrative des examens

Missions : suivi administratif des membres du jury, tenue des listes d'élèves, gestion du calendrier, tenue des procès-verbaux.

Tous les procès-verbaux d'examens sont scannés et sauvegardés sur CD. Ils sont aussi sauvegardés sur le site du CRD04 pour consultations.

IV – L'accueil

Antenne de Manosque

L'accueil est assuré par deux agents :

- un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet qui assume la fonction de régisseur de recettes ;
- un adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures).

Antenne de Digne-les-Bains

L'accueil est assuré par deux agents :

- un adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet qui assume la fonction de régisseur de recettes ;
- un adjoint administratif de 2^{ème} classe à 28 heures.

Les agents d'accueil sont chargés de :

- l'accueil physique et téléphonique
- l'information des élèves, des parents, des enseignants
- l'inscription des élèves
- l'encaissement des droits d'inscription
- la gestion et le suivi administratifs des bulletins de notes
- l'information auprès des élèves et des parents en cas d'absence des enseignants

Les plages horaires d'ouverture des deux antennes ont été étendues jusqu'à 21 heures pour certains cours. L'antenne de Digne-les-Bains est ouverte le samedi matin et celle de Manosque toute la journée.